Nouveau métier

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **6 (1918)**

Heft 72

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-253634

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

l'éligibilité, et cette réparation n'est venue que beaucoup plus tard dans certains Etats (Parlement fédéral, Australie du Sud et de l'Ouest) et est encore attendue en Nouvelle Zélande. L'Amérique, la terre classique du progrès féministe, n'a encore nommé qu'une femme membre du Congrès des Etats-Unis : Miss Rankin. On sait l'abus que l'on a fait de son attitude lors de la déclaration de guerre des Etats-Unis, les légendes qui ont couru sur le compte de son évanouissement : il est beaucoup plus intéressant, après avoir rétabli la vérité — à savoir que Miss Rankin s'est simplement et avec beaucoup de dignité abstenue de voter sur l'entrée en guerre de son pays, parce que l'Etat qu'elle représentait, le Montana, y était en partie opposé — il est beaucoup plus intéressant, disions-nous, de réaliser le travail qu'elle a accompli comme députée en faveur des femmes et des enfants. Une de ses plus belles actions parlementaires a été son enquête et sa rapide campagne en faveur des femmes employées au Bureau cartographique américain, dont le gouvernement exigeait un travail intense dépassant toute convention. Le bruit a couru dernièrement que Miss Rankin était candidate au Sénat américain, et qu'elle aurait subi un échec aux élections primaires, mais nous manquons de précisions à cet égard. Si elle avait été élue, elle aurait été la première femme « sénatrice » siégeant au Congrès des Etats-Unis.

Onze femmes en revanche sont membres des Législatures (Chambres législatives) dans cinq des Etats suffragistes aux Etats-Unis. Toutes sont mariées : oh ! le dur coup porté aux vieux clichés ! trois sont institutrices, une journaliste, une médecin. Leur action parlementaire s'est surtout exercée dans le domaine de la législation sociale, et c'est à l'une d'elles, Mrs. Hathaway, que le Montana doit ses lois sur les pensions aux mères de familles et sur la tutelle féminine. L'exemple est encourageant à suivre. Au Canada, la reconnaissance de l'éligibilité aux femmes dans le domaine fédéral est de date trop récente (mai 1918) pour qu'aucune femme ait encore pu se porter comme candidate, mais deux des provinces qui avaient pour leur compte adopté auparavant l'éligibilité des femmes ont élu des membres féminins dans leurs législatures. Ce sont, pour l'Alberta, Mrs. Mac Kinney et la lieutenante Miss Mac Adam, celle-ci comme représentante des troupes sur les fronts d'Europe ; et pour la Colombie britannique, Mrs. Ralph Smith. La première s'est fait une spécialité des questions concernant l'enfance, la seconde de l'hospitalisation et de la rééducation des soldats mutilés. Quant à Mrs. Smith, elle a débuté dans la carrière parlementaire par un projet de loi fixant un minimum de salaires pour les femmes.

Les 39 autres femmes députées se répartissent entre la Finlande (29), le Danemark (9) et la Hollande (1). De ces dernières, nous ne pouvons rien dire encore comme activité législative puisque leur élection date de mai et de juillet dernier, et qu'elles n'ont pas encore eu le temps de siéger dans leurs nouveaux fauteuils. Mais tout porte à croire qu'elles feront honneur à la confiance de leurs électrices... et de leurs électeurs, puisque Mlle Groeneweg, la députée hollandaise, a été nommée uniquement par des hommes. Des 29 Finlandaises actuellement membres de la Diète de ce malheureux pays, il est encore plus impossible de dire quoi que ce soit à l'heure actuelle, mais plusieurs d'entre elles ayant été réélues aux élections de 1916, il est facile de relever leur activité durant la précédente législature. Elles appartenaient à tous les milieux sociaux et l'on trouve parmi elles des institutrices, des écrivains, des journalistes, des couturières, des paysannes, des ouvrières, des fonctionnaires. La plupart d'entre elles avaient dépassé la quarantaine et étaient mariées, et trois d'entre elles ont eu des enfants au cours de la législature sans que cela les ait empêchées d'exercer leur mandat. Un tableau fort instructif, publié dans le volume *Le Suffrage des femmes en pratique*, indique que les députées ont, durant cette période de quatre ans, présenté entre elles toutes 167 projets de lois, dont 51 concernaient les droits de la femme, 33 l'amélioration du sort des enfants, et 80 des questions sociales et économiques. Et un autre tableau établit que le 60 % des femmes ont prononcé des discours contre le 64,5 % des hommes. Quel est donc le sexe bavard ?...

Un nombre beaucoup plus grand de femmes, et qu'il est difficile d'évaluer, siège également dans les Conseils municipaux, tant en Angleterre et en Ecosse que dans les pays scandinaves et aux Etats-Unis. La plupart de celles qui ont été élues députées ont fait leur apprentissage de la vie publique dans ces Parlements locaux : tel est le cas, par exemple, de deux en tout cas des nouvelles élues danoises. Lors des dernières statistiques établies à cet égard, le Conseil municipal de Copenhague comptait 7 conseillères sur 42 membres, et celui de Frederiksberg 3 sur 15. Parmi les conseillères de Copenhague se trouvaient une couturière, une sténo-dactylographe, une femme médecin, une femme ingénieur, une directrice d'asile et une garde-malade ; deux d'entre elles furent chargées des finances municipales et une troisième de la police. En Suède, où les femmes ont obtenu l'éligibilité municipale en 1909, 35 furent élues aux premières élections, dont 18, proportion significative, étaient institutrices. Sept seulement étaient mariées et l'une d'entre elle fut élue en même temps que son mari, mais chacun par un parti différent !

On sait que, si les femmes anglaises obtinrent dès 1869 le droit de suffrage en matière municipale, elles durent attendre le droit à l'éligibilité jusqu'en 1907. Elles en profitèrent aussitôt, et les attributions des Conseils municipaux étant très étendues en Grande-Bretagne, elles eurent ainsi l'occasion de déployer d'admirables compétences et de faire œuvre utile au premier chef dans le domaine de l'assistance aux nécessiteux, de l'assistance médicale, des jardins ouvriers, des écoles, des voies de communication, de l'hygiène publique, etc. Il faut citer ici en première ligne Miss Margaret Ashton, une des conseillères municipales les plus actives de Manchester, et la présidente du Conseil de Comté de Londres, Miss Kate Wallas, ancien professeur dans une Ecole secondaire de jeunes filles. Qu'on juge de l'importance de sa fonction par les chiffres suivants : le budget du Conseil de Comté de Londres atteint par an 14 millions de livres (350 millions de francs) dont la moitié est dépensée pour les établissements d'instruction, fréquentés par 750,000 enfants. Le Conseil doit s'occuper de toutes les questions concernant les logements, les communications (routes et tramways), les pensions de vieillesse, l'éclairage, les poids et mesures, les théâtres, les abattoirs, etc. pour une étendue de 117,000 milles carrés (près de 300,000 kilomètres carrés).

Après cela, il peut paraître digne d'un autre âge de devoir signaler comme un progrès que le Consistoire de l'Eglise de Genève a décidé d'autoriser les femmes, non pas encore à être éligibles dans les Conseils de paroisse, mais à faire partie des bureaux électoraux, lors de l'élection de ces Conseils...

E. Gd.

NOUVEAU MÉTIER.

Au moment de la déclaration de guerre, dix jeunes Américaines décidèrent de se vouer à la télégraphie sans fil. Toutes ont maintenant conquis le diplôme, et l'une d'entre elles s'est montrée supérieure à tous les candidats, féminins et masculins.

(The Woman Citizen).